EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 25 juin 2007

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents : Mme POPARD

OBJET DE LA DELIBERATION

Budget Supplémentaire de l'exercice 2007 - Décision modificative n° 2 - Approbation

Monsieur Guy Gillot, au nom de la commission Plénière, expose :

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget supplémentaire pour l'exercice en cours.

Ce budget a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, le budget supplémentaire, acte d'ajustement, constate l'ouverture de crédits complémentaires, non prévus au budget primitif.

Cette année, le budget supplémentaire général, qui englobe les crédits inscrits au budget principal ainsi qu'aux budgets annexes du Stationnement, de l'Auditorium, et de la ZAC Clemenceau-Boudronnée s'élève à **45 173 305,00 €**, qui se répartissent ainsi :

* opérations réelles : 40 846 405,00 € (y compris les résultats reportés de l'exercice 2006),

*opérations d'ordre : 4 326 900,00 €.

Concernant les opérations d'ordre, je vous rappelle que celles-ci ne provoquent ni encaissement ni décaissement de trésorerie, mais qu'elles ont pour but de transférer des valeurs d'une section à une autre ou bien à l'intérieur de la section d'investissement (il s'agit dans ce cas d'opérations patrimoniales).

Les inscriptions budgétaires réelles, pour les deux sections (fonctionnement et investissement) **hors résultats reportés de l'exercice 2006**, sont les suivantes :

* 10 041 392,52 € de dépenses et 7 874 119,00 € de recettes pour les propositions nouvelles,

* 14 020 944,66 € de dépenses et 13 816 916,16 € de recettes pour les restes à réaliser de l'exercice 2006.

Les crédits nouveaux les plus importants s'élèvent à :

- 723 084 € pour les subventions de fonctionnement attribuées aux associations : ces crédit permettront d'honorer des dossiers en cours d'examen par vos commissions ou de répondre, dans les séances à venir, à des demandes nouvelles ;

- 614 000 € pour permettre l'attribution de subventions d'équipement, principalement au titre du logement social ;

- 261 730 € destinés à compléter les participations financières accordées au Centre Communal d'Action Sociale ;

- 735 078 € pour diverses prestations de services,

- 788 400 € liés aux charges de personnel ;

- 3 154 020 € pour les dépenses d'équipement de la collectivités ;

- d'importants crédits sont par ailleurs prévus au chapitre de la dette, tant en dépenses qu'en recettes, pour constater certains flux budgétaires entre le budget principal et les budgets annexes de l'Auditorium (transfert d'emprunt) et de la ZAC Clemenceau-Boudronnée (remboursement de prêt suite à la cession de droits à bâtir).

Le contenu des sections de fonctionnement et d'investissement du budget soumis à votre approbation se présente ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de fonctionnement corrigé de l'exercice 2006, affecté au budget supplémentaire 2007, est de 18 607 468,26 €.

Il doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, soit 16 236 166,24 €.

Le solde, soit 2 371 302,02 €, peut être utilisé pour des dépenses nouvelles et pour couvrir les restes à réaliser de fonctionnement.

Les propositions sont les suivantes :

A - SECTION de FONCTIONNEMENT

Le montant total de la section de fonctionnement s'élève, en dépenses et en recettes, à 4 392 424,02 €.

I - DEPENSES

Les dépenses réelles s'inscrivent pour une somme de..... 3 110 395,52 €
à laquelle il convient d'ajouter 204 028,50 € de crédits reportés.

Le montant des dépenses d'ordre est de 1 078 000,00 €.

Les propositions nouvelles se décomposent ainsi :

Chapitre 011- Charges à caractère général..... 1 331 581,52 €

dont :

art. 6042 - Achats de prestations de services..... 569 358,52 €

parmi lesquels figurent 227 500 € pour le traitement des graffitis, 170 223 € destinés au financement des prestations périscolaires assurées par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Côte d'Or (ADPEP 21) et 50 500 € au titre des actions menées dans le cadre du projet éducatif local.

art. 60623 - Alimentation..... 18 285,00 €

Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation des centres de loisirs, il est nécessaire d'abonder le crédit réservé à l'achat de denrées alimentaires pour les différents établissements.

art. 60628 - Fournitures diverses..... 49 948,00 €

art. 60632 - Petit équipement..... 21 085,00 €

art. 60633 - Fournitures de voirie..... 153 200,00 €

art. 61522 - Entretien de bâtiments..... 128 000,00 €

dont 80 000 € pour la réfection du restaurant du groupe scolaire Flammarion et 37 600 € pour des réparations, suite à orage, au théâtre et au Musée des Beaux-Arts.

Art. 61551 - Entretien de voies et réseaux..... 44 000,00 €

art. 61558 - Entretien d'autres biens mobiliers..... 29 150,00 €

art. 6156 - Maintenance..... 117 050,00 €

dont 37 200 € pour compléter les crédits réservés à l'Unité Centrale de Production Alimentaire (UPCA), 21 650 € pour l'entretien des installations thermiques et 18 000 € pour l'ensemble des photocopieurs.

art. 6184 - Versement à des organismes de formation..... 47 000,00 €

L'installation de nouveaux programmes informatiques (messagerie et logiciel à l'usage du service des ressources humaines), a conduit à la mise en place d'un programme de formation des utilisateurs.

art. 6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires..... 51 320,00 €

Ces crédits correspondent à des frais d'agences immobilières ainsi qu'à des indemnisations de candidats aux concours d'architecte.

art. 6233 - Foires et expositions..... 40 000,00 €

L'organisation des rencontres cinématographiques est à l'origine de cette inscription complémentaire.

art. 6257 - Réceptions..... 28 000,00 €

Chapitre 012- Charges de personnel..... 776 000,00 €

Le crédit proposé au budget supplémentaire est nécessité par des hausses d'effectif (surveillance des restaurants scolaires et d'expositions, animation de la Maison de la Fontaine d'Ouche etc.), par de nouvelles charges patronales telles que la cotisation additionnelle au Fonds National d'Aide au Logement (FNAL), par le reclassement des catégories professionnelles, notamment B et C, et par la revalorisation du point indiciaire au 1er février 2007 (0,8 % au lieu de 0,5 %).

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante..... 961 814,00 €

dont :

art. 6521 - Subventions d'équilibre aux budgets annexes..... 46 280,00 €

Seul l'ajustement du budget du Stationnement s'avère nécessaire.

art. 657362 - Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale..... 261 730,00 €

L'augmentation de la subvention d'équilibre affectée au fonctionnement des foyers-logements et celle des frais de personnel, associées à une baisse de la participation du Crédit Municipal, constituent les causes essentielles du financement complémentaire qui doit être accordé.

art. 65738 - Subvention de fonctionnement aux autres organismes publics - 79 280,00 €

Depuis le 1er avril 2007, la gestion du centre social de la Fontaine d'Ouche a été reprise par la Ville et le CCAS, les trois autres centres sociaux (Bourroches, Parc et Grésilles) demeurant encore sous le régime du financement antérieur défini en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). A la clôture des comptes 2006 des quatre centres, un solde positif a été constaté en faveur de la Ville ; cette situation financière conjuguée au changement de mode de gestion du centre de la Fontaine d'Ouche, permet de réduire la subvention prévue en faveur de la CAF au budget primitif 2007.

art. 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé..... 723 084,00 €

Au budget primitif 2007, 90 % des crédits annuels réservés à l'attribution de subventions au monde associatif ont été votés (12 223 315 € sur cette nature comptable). Le budget supplémentaire est donc l'occasion d'un ajustement moindre, qui permet de maintenir les crédits 2006 majorés de 1 %.

Chapitre 66- Charges financières..... 40 000,00 €

Les tirages effectués sur la ligne de trésorerie nécessitent un ajustement des crédits affectés au paiement des charges financières.

Chapitre 67- Charges exceptionnelles..... 1 000,00 €

II - RECETTES

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à..... 4 392 424,02 €

Ce montant comprend les propositions nouvelles, comptabilisées à hauteur de 2 021 122,00 € et l'excédent antérieur reporté, utilisé pour couvrir les dépenses nouvelles et les restes à réaliser de fonctionnement, comptabilisé au chapitre 002 pour 2 371 302,02 €.

Les inscriptions notables sont les suivantes :

Chapitre 70 - Produits des services..... 117 997,00 €

Quelques recettes complémentaires sont prévues :

art. 704 - Travaux..... 70 000,00 €

Il s'agit de la facturation des travaux de voirie exécutés par la Ville pour le compte de tiers (EDF, Lyonnaise des Eaux,etc.).

art. 70632 et 7067 – Redevances familiales..... 18 700,00 €

L'augmentation de la fréquentation des structures d'accueil destinées à la jeunesse est à l'origine de cette progression.

art. 70878 - Remboursement de frais..... 22 830,00 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes..... - 32 100,00 €

art. 7336 - Droits de place..... - 32 100,00 €

L'un des grossistes occupant la halle de commercialisation du marché de gros devant libérer plusieurs emplacements, la recette prévue au budget primitif a été revue à la baisse.

Chapitre 74 - Dotations et subventions..... 87 225,00 €

art. 74127 - Dotation nationale de péréquation..... - 25 500,00 €

art. 746 - Dotation générale de décentralisation..... 50 000,00 €

art. 74718 - Participations de l'Etat..... 30 000,00 €

Au titre des contrats Educatif Local et Temps Libre.

art. 7478 - Participations d'autres organismes..... 32 725,00 €

La participation de la Caisse d'Allocations Familiales à l'équilibre du centre social de la Fontaine d'Ouche est réajustée en raison de la reprise en gestion directe de cette structure.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels..... 1 854 000,00 €

art. 775 - Produits des cessions d'immobilisations..... 200 000,00 €

Cette prévision correspond au complément de prix que devrait verser l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Dijon (OPAC) à la suite de la cession des actions de la Société Bourguignonne de Construction Immobilière (SOBOCI)

art. 7788 - Produits exceptionnels divers..... 1 654 000,00 €

Les subventions d'équilibre affectées aux budgets annexes de l'Auditorium, du Stationnement et de la Vapeur ainsi qu'à la régie du Grand Théâtre n'entrent plus dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Le remboursement des sommes versées à tort aux services fiscaux depuis 2003 permet la constatation d'une recette d'un montant de 1 594 000 € dont 934 000 € qui ont fait l'objet d'un remboursement direct à la Ville et 660 000 € qui seront remboursés par la régie du Grand Théâtre.
Par ailleurs, des indemnités de sinistre pour des dégâts causés à l'école Champollion, au Grand Théâtre et au Musée des Beaux-Arts, sont prévues à hauteur de 60 000 €.

B - SECTION d'INVESTISSEMENT

Cette section s'élève, en dépenses et en recettes, à 35 211 768,16 €.

I - DEPENSES

Les dépenses réelles s'inscrivent pour une somme de 3 250 420,00 € à laquelle il convient d'ajouter 13 657 881,92 € de restes à réaliser.

Le déficit antérieur reporté est par ailleurs pris en compte à hauteur de 16 236 166,24 €.

Les dépenses d'ordre totalisent 2 067 300,00 €.

Les principales propositions nouvelles de dépenses d'équipement se décomposent ainsi :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées..... - 491 000,00 €

Cette baisse du capital à rembourser est consécutive au réaménagement d'un emprunt structuré contracté en 2005.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles..... 588 700,00 €

art. 2031 - Frais d'études ..... 591 700,00 €

Des crédits d'études sont prévus pour la requalification du Parc Municipal des Sports (285 000 €), l'Opération de Renouvellement Urbain de la Fontaine d'Ouche (130 000€), la construction d'un bâtiment pour abriter les réserves du Musée des Beaux-Arts (87 000 €).

Chapitre 21- Immobilisations corporelles..... 1 416 450,00 €

Ce total correspond essentiellement aux acquisitions suivantes :

art. 2138 - Constructions..... 873 300,00 €
Ces achats seront réalisés dans le cadre de l'aide au secteur locatif.

art. 21571- 21578 – Matériel de voirie..... 198 000,00€
L'inscription de crédits nouveaux permettra d'acquérir un véhicule "benne", du matériel de déneigement et des bornes de propreté.

art. 2184 - Mobilier..... 157 850,00 €
dont 80 000 € destinés à l'aménagement de la crèche Roosevelt et 37 850 € pour l'achat du mobilier du nouveau restaurant du personnel.

art. 2188 - Autres immobilisations corporelles..... 173 000,00 €
Un virement de crédit de 137 000 € en provenance du chapitre 23, destiné à équiper le restaurant du personnel est prévu à cet article.

Chapitre 23 - Travaux en cours..... 1 122 270,00 €

Des réductions de crédits existants sont proposées à hauteur de 3 463 780 €.

Elles concernent divers travaux prévus au budget primitif 2007 (travaux de voirie boulevard Bachelard-Kir : - 1 000 000 € / aménagement de la rue Angélique Ducoudray : - 200 000 € / construction d'un bâtiment pour abriter les réserves du Musée des Beaux-Arts : - 535 000 € / travaux de détection incendie au Palais des Ducs : - 280 000 € / aménagement de locaux pour la direction de la culture à l'hôtel Chambellan : - 150 000 € / restauration de salles à la bibliothèque du centre ville : - 120 000 € / travaux dans les groupes scolaires Monts de Vigne : - 180 000 €, Drapeau : - 100 000 € et Maladière : - 70 000 € / construction des gymnases Junot : - 100 000 € et des Grésilles : - 50 000 €, etc.).
Par ailleurs, des crédits nouveaux sont demandés sur ce chapitre à hauteur de 4 586 050 €.

art. 2313 - Constructions..... 94 070,00 €

art. 2315 - Installations, matériel et outillages techniques..... 643 000,00 €

art. 2318 - Autres immobilisations corporelles..... 385 200,00 €

Les inscriptions nouvelles concernent principalement :

- les aménagements cyclables..... 750 000,00 €
- la construction de la crèche Roosevelt..... 600 000,00 €
- la réalisation d'un réseau de fibres optiques..... 550 000,00 €
- le programme annuel de démolitions..... 480 000,00 €

- divers travaux adaptatifs et d'amélioration à l'Unité Centrale de Production Alimentaire..... 333 650,00 €
- la fin de la construction et l'aménagement des abords de la médiathèque des Grésilles..... 276 000,00 €
- la création d'un arrêt minute au carrefour de la gare..... 215 000,00 €
- divers travaux liés aux lignes de bus..... 133 000,00 €
- l'installation du service "Voie publique et déplacements" 11, rue de Mayence..... 120 000,00 €
- la mise en conformité de la sécurité incendie au foyer des marguerites..... 100 000,00 €
- la troisième tranche de rénovation des locaux situés 4, rue Chancelier de l'Hospital..... 100 000,00 €
- la restauration d'oeuvres d'art du Musée des Beaux-Arts..... 100 000,00 €
- l'aménagement de la voirie de la ZAC Clemenceau-Boudronnée 72 000,00 €
- les illuminations de fin d'année..... 60 000,00 €

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées..... 614 000,00 €

Les crédits proposés permettront de subventionner les opérations d'habitat locatif au titre de la surcharge foncière (500 000 €) ainsi que les dépenses d'investissement réalisées en 2006 et prévues en 2007 par la régie de la Vapeur (106 000 €).

II - RECETTES

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 172 420,00 € et les restes à réaliser à 13 657 881,92 €.

Le compte 1068 enregistre les excédents de fonctionnement capitalisés pour la somme de 16 236 166,24 €.

Les recettes d'ordre sont comptabilisées à hauteur de 3 145 300,00 €.

Les principales recettes du budget supplémentaire sont inscrites aux chapitres suivants :

Chapitre 27 – Immobilisations financières..... 1 102 300,00 €

Cette recette provient essentiellement du budget annexe de la ZAC Clemenceau-Boudronnée qui, à la suite de la cession de 5 000 m² de droits à bâtir, sera en mesure de rembourser au budget principal une partie du prêt d'origine.

Chapitre 024 – Produit des cessions d'immobilisations..... 645 000,00 €

Les récentes préemptions exercées pour acquérir deux propriétés situées, l'une, rue Devosge et, l'autre, rue de Montchapet, permettront de rétrocéder à un organisme bailleur, au moins l'une de ces propriétés dès cette année. Cette cession devrait générer la recette proposée.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement..... 866 120,00 €

Le total du chapitre 13 est le résultat de propositions nouvelles(1 777 700 €) dont l'essentiel est listé ci-après, et de réductions de subventions prévisionnelles votées au budget primitif pour des opérations reportées (- 911 580 €).

Les subventions nouvelles concernent principalement :

- les aménagements cyclables (subvention du Grand Dijon)..... 600 000,00 €
- la réalisation d'un réseau de fibres optiques (subventions de la Région, du Département et de l'Etat)..... 458 000,00 €
- la création de « l'arrêt minute » des Perrières (subvention du Grand Dijon) 140 000,00 €
- l'aide au titre des bâtiments non protégés (subvention du Département).... 100 000,00 €
- l'aménagement de l'Office de Tourisme (subventions de la Région et du Département)..... 95 100,00 €

- l'installation d'une chaufferie à bois au Palais des Sports (subventions de l'Etat et de la Région)..... 81 100,00 €
- la construction de la crèche Roosevelt (subvention de la Caisse d'Allocations Familiales)..... 80 000,00 €
- les travaux liés aux nouvelles voie de bus (subvention du Grand Dijon)..... 80 000,00 €
- la réfection du parquet du Palais des Sports (subventions de la Région et du Département)..... 50 600,00 €

Chapitre 16 – Produit des emprunts..... - 441 000,00 €

Les dépenses et les recettes d'investissement proposées au budget supplémentaire permettent de réduire le montant de l'emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre budgétaire.

C - OPERATIONS d'ORDRE

Il est rappelé que ces opérations n'entraînent pas de mouvements de trésorerie ; elles ont pour but d'assurer des transferts de valeur d'un chapitre comptable à un autre.

On peut mentionner, à ce titre, l'intégration des frais d'études et d'insertion au chapitre des travaux en cours (2,065 M€), la constatation d'une plus-value complémentaire réalisée sur la vente de titres détenus au sein du capital de la SOBOCI et le virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (0,842 M€).

En ce qui concerne les budgets annexes, les propositions sont les suivantes.

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

Le montant de la section de fonctionnement est de 106 280,00 €, celui de la section d'investissement, qui comprend 131 143,58 € de reports de dépenses, totalise 504 983,64 €.

L'excédent budgétaire de l'exercice 2006, affecté intégralement à la couverture du déficit d'investissement 2006 et au solde des restes à réaliser, s'élève à 270 840,06 €.

A - SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES..... **32 280,00 €**

Chapitre 011 – Charges à caractère général..... **19 880,00 €**

dont :

- contrats de maintenance..... 27 500,00 €
- loyer du parking Trémouille..... 5 380,00 €
- charges locatives du parking Malraux..... - 9 000,00 €
- électricité..... - 4 000,00 €

Chapitre 012 – Charges de personnel..... **12 400,00 €**

RECETTES REELLES..... **46 280,00 €**

La participation du budget principal équilibre les dépenses totales de ce budget annexe.

B - SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES..... **14 000,00 €**

Chapitre 23 – Travaux en cours..... **14 000,00 €**

Ce crédit permettra de remettre aux normes la ventilation du parking Grangier.

C – OPERATIONS D'ORDRE

L'intégration de travaux en régie (60 000 €) et de frais d'insertion (29 000 €) au chapitre des travaux en cours ainsi que le virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement (74 000 €) nécessitent l'inscription de crédits d'ordre complémentaires.

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

Le montant de la section de fonctionnement s'élève à 52 297,00 €. La section d'investissement, qui comprend 27 890,66 € de reports de dépenses, totalise 2 705 552,18 €.

L'excédent budgétaire de l'exercice 2006, affecté à la couverture du déficit d'investissement et au solde des restes à réaliser, s'élève à 277 061,52 €.

A - SECTION de FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES	**133 697,00 €**
Chapitre 011 – Charges à caractère général	**153 535,00 €**
dont :	
– achats de spectacles	165 720,00 €
– analyse et prospective	10 000,00 €
– nettoyage des surfaces vitrées	7 000,00 €
– maintenance	5 300,00 €
– achat de petites fournitures	5 020,00 €
– frais de réceptions	- 30 239,00 €
– locations	- 12 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	**- 18 838,00 €**
dont :	
– droits d'auteur	- 16 338,00 €
– remboursement de billets et de cartes	- 3 500,00 €

RECETTES REELLES..... **52 297,00 €**

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses..... **66 777,00 €**

dont :

- redevances et droits des services à caractère culturel..... 62 137,00 €
- mises à disposition des personnels techniques..... 4 640,00 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante..... **- 14 480,00 €**

- locations de salles ..... - 14 480,00 €

B - SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES..... **2 400 600,00 €**

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunts..... **2 388 000,00 €**

- Emprunt bancaire..... - 94 000,00 €
- Transfert d'emprunt..... 2 482 000,00 €

Il s'agit du capital d'un emprunt dont les caractéristiques correspondent à celles de l'emprunt associé théoriquement à la construction du restaurant du personnel, et qui est transféré au budget principal pour financer cet équipement ; en contrepartie, figure en recette un emprunt de même montant émanant du budget principal. En d'autres termes, c'est une inscription budgétaire neutre pour les deux budgets considérés.

Chapitre 23 – Travaux en cours..... **12 600,00 €**

La mise en place d'une nouvelle architecture téléphonique justifie l'inscription de ce nouveau crédit.

RECETTES REELLES..... **2 482 000,00 €**

Chapitre 16 – Produits des emprunts..... **2 482 000,00 €**

La justification de cette inscription a été donnée ci-dessus.

C – OPERATIONS D'ORDRE

Le virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement est revu à la baisse (- 81 400 €).

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU-BOUDRONNEE

Le montant de la section de fonctionnement, qui s'élève à 1 100 000,00 €, est identique à celui de la section d'investissement.

Les crédits inscrits sur ces deux sections traduisent la sortie de lots et la cession de 5 000 m² de droits à bâtir à la société Elytis.

Le produit de la vente, encaissé au budget annexe, est suivi du remboursement de cette somme au budget principal.

A - SECTION de FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES	**1 100 000,00 €**
DEPENSES D'ORDRE	**1 100 000,00 €**

B - SECTION d'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES	**1 100 000,00 €**
RECETTES D'ORDRE	**1 100 000,00 €**

Après avoir examiné ces différentes propositions et si vous suivez l'avis favorable de votre commission Plénière, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le budget supplémentaire général de l'exercice 2007 arrêté en dépenses et en recettes, dans les conditions suivantes :

En mouvements réels

. Budget principal	36 458 892,18 €
. Budget du Stationnement	448 263,64 €
. Budget de l'Auditorium	2 839 249,18 €
. Budget de la ZAC Clemenceau-Boudronnée	1 100 000,00 €
TOTAL	**40 846 405,00 €**

En mouvements budgétaires

. Budget principal	39 604 192,18 €
. Budget du Stationnement	611 263,64 €
. Budget de l'Auditorium	2 757 849,18 €
. Budget de la ZAC Clemenceau-Boudronnée	2 200 000,00 €
TOTAL	**45 173 305,00 €**

2 - me donner, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur des chapitres tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire.

Rapport adopté à la majorité :

- 42 voix pour
- 11 voix contre
- 1 abstention.

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
- 3 JUIL. 2007

Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 3/07/07